

ARRETE N°  
portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2020CAP C DU 23/06/2020,  
**CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe

Le Maire de DAMERY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique territoriale,Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE  
TERRITORIAUX

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/06/2020,

**CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX**  
arrête,**Article 1** : Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme HEUCQ ISABELLE	auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1		Favorable

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité. Le centre de gestion pourra, sur simple demande, adresser à l'autorité les arrêtés afférents.

*Fait à DAMERY**Le 3 Juillet 2020**Cachet et signature de l'autorité  
territoriale  
Sandrine MIGNON-GROSJEAN*

Le Maire



ARRETE N°  
portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2020CAP B DU 23/06/2020,  
CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire de DAMERY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/06/2020,

**CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX**  
**arrête,****Article 1 : Tableau d'avancement**

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme PECQUEUX Sylvie	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1		Favorable

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité. Le centre de gestion pourra, sur simple demande, adresser à l'autorité les arrêtés afférents.

*Fait à DAMERY**Le 3 Juillet 2020**Cachet et signature de l'autorité territoriale*  
Sandrine MIGNON-GROSJEAN

Le Maire

